

## INTRODUCTION

Mon nom est Denis Riou et je réside à Saint-Mathieu-de-Rioux depuis 2010.

Je vais vous présenter un résumé de mon mémoire composé des sujets suivants :

Niveau sonore, Faune terrestre, Faune avienne, Érablière, Milieux humides, Emplois menacés et conflit de mission.

### Niveau sonore

- Selon l'étude de Santé Canada. **La population d'un milieu rural qui a des nuits d'été sans bruit, aura des effets de désagréments, gênants, irritants plus prononcés que les citadins face aux bruits des éoliennes.**

La municipalité de St-Mathieu-de-Rioux est située dans une région rurale, la nuit les résidents et touristes ont des nuits paisibles de 5 à 10 dBA. Un niveau sonore supérieur à 35dBA la nuit occasionnera sûrement des nuisances à ceux-ci. Le promoteur du projet devrait tenir compte de cette problématique **du milieu rural** pour l'implantation des éoliennes sur le TNO.

Les études Canadiennes reconnaissent la nature nuisible des sons générés par les éoliennes, **des symptômes associés aux infrasons**. Tous parlent dans leurs études de bruit : gênants, irritants, désagréables, nuisibles, incommodants.

Une étude faite au Danemark en juin 2011, montrent les effets nocifs des basses fréquences et infrasons sur la santé des humains.

Un rapport intermédiaire de la commission sénatoriale Australienne fait référence à l'étude de Cooper, elle a pu mettre en évidence ce lien irréfutable entre les sons de basses fréquences et les infrasons des éoliennes et les sensations ressenties par les humains situés près des parcs éoliens, soit migraines, nausées, vertiges, pressions dans la tête, troubles du sommeil....

Ce rapport mentionne également la récente motion des médecins allemands qui abordait le **risque sanitaire des infrasons des éoliennes dans un rayon de 10 Km.**

La plus proche résidence du rang 5 de St-Mathieu est située à 1,8 km des éoliennes. À cette distance, le niveau sonore sera de 39 dBA, avec le vent nous aurons un niveau sonore encore plus élevé.

Il est démontré que pendant les heures de sommeil, les niveaux sonores supérieurs à 35 dBA peuvent être incommodants.

\* Du ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatique dans l'étude d'impact du 10 février 2015 il est écrit :

. "Particulièrement lorsque les communautés riveraines d'un parc éolien (toute construction destinée à loger des êtres humains et pourvus de systèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées reliés au sol) bénéficient d'un climat sonore initial très peu perturbé où des nuisances sonores sont susceptibles d'être perçues pour des contributions éoliennes aussi basses que 30 dBA. Il est à noter, à cet égard, que les résultats des modélisations obtenus révéleraient des niveaux sonores de 40 à 44 dBA aux chalets situés aux lacs à la Truite, Plate et Ferré"

**Fin de la citation**

La réponse du promoteur EDF :

" Aucune habitation au sens du RCI de la MRC des Basques n'est située à l'intérieur de la zone où le climat sonore du parc éolien excédera 40 dBA. L'importance de l'impact sur le climat sonore en phase exploitation sera faible." "Bien qu'ils ne correspondent pas à la définition RCI 170 modifiant le 154 de la MRC des basques"

Je me pose la question suivante :

**Est-ce que la MRC des Basques à changer les règlements du RCI pour favoriser l'implantation des éoliennes sur le TNO ?**

En résumé les niveaux sonores des éoliennes seront élevés au lac St-Mathieu, aux rangs 4 et 5 de St-Mathieu ainsi qu'aux lacs à la truite, Plate et Ferré sur le TNO, il y aura des effets perturbateurs, nuisibles à la santé des résidents et des touristes.

**Est-ce que le promoteur tient compte du type de milieu et de la distance séparatrice suggérée par la direction de santé publique dans l'étude d'impact à QC 43 ?**

## Faune terrestre

Le TNO Lac-Boisbouscache ainsi que la Zec BSL font partie d'une même région, soit le Bas-Saint-Laurent, ils possèdent un territoire semblable en termes de forêt, montagnes, lacs, paysages et faune, etc...

La ZEC du Bas-Saint-Laurent a refusé l'implantation sur son territoire d'un projet éolien proposé par la compagnie Trans-canada, pour plusieurs raisons, vous pourrez les lire dans mon mémoire.

De plus, une étude produite en 2010 par le Ministère des Ressources naturelles et de la faune de la Gaspésie-Iles-de-la Madeleine ayant pour titre "**Analyse des sites d'abattages de l'original au parc éolien de Carleton**"

Mentionne "chaque éolienne dans un rayon de 1000 mètres modifie sensiblement l'environnement sonore pour que **l'original fuit cette zone**" fin de citation

**Ceci représente une diminution du territoire de chasse sur le TNO pour la grande faune d'environ 62 %.**

**C'est un impact énorme.**

## Faune avienne

### **Chiroptères et Éoliennes**

Suite aux commentaires du ministère sur les impacts du projet éolien sur les chiroptères ainsi qu'à la réponse du promoteur EDF, voici mes commentaires :

À la lumière des études et des recommandations du ministère, je me demande pourquoi le promoteur EDF **minimise** l'importance de l'impact de la mortalité des chauves-souris en phase exploitation. Pourtant des études très crédibles sur le sujet tel que l'étude récente de Hayes de 2013 estime que plus de 600 000 chauves-souris sont probablement mortes à cause des éoliennes aux États-Unis en 2012 dans 21 parcs éoliens. De plus cette étude dit : **«Alors, il sera important de ne pas marginaliser l'impact de chacun des parcs éoliens et d'aborder le sujet des impacts cumulatifs, dans le contexte où les populations de chiroptères sont en déclin marquées»** fin de citation.

**De plus, j'ajouterais que les chiroptères sont en voie d'extinction et c'est très préoccupant.**

**Il est a noté que la mortalité des chauves-souris aura un impact sur l'agriculture par l'utilisation de plus de pesticides.**

## **Pygargue-à-tête-blanche**

**Pygargue à tête blanche (Espèce faunique à statut particulier)**

À l'étude d'impact sur l'environnement, volume 6 du 25 mai 2015, le promoteur affirme et je cite : **"Un nid de pygargue à tête blanche se trouve au lac des aigles, à 19,6 Km de la plus proche éolienne prévue."** Fin de citation.

**J'ai constaté qu'il y a trois nids de pygargue à tête blanches situés à moins de 10 km de la plus proche éolienne, ceci a été répertorié à l'été 2015.**

**J'ai identifié la localisation des trois nids à M. Charles Maisonneuve, biologiste au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.**

## **Érablière**

**Suite aux recommandations du ministère contenu dans le document 10 février 2015, je me demande pourquoi l'éolienne 12 sera implantée dans cette érablière entre deux (2) milieux humides ? En annexe, photos aériennes de l'érablière.**

## Milieux humides

Nous nous entendons pour dire qu'un milieu humide est un concept, une diversité d'écosystème ([www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)). Qu'il s'agisse d'étang, de marais, de marécages ou de tourbières, les milieux humides représentent les mailles essentielles de la trame des milieux naturels du territoire québécois.

Il est mondialement admis aujourd'hui que les milieux humides, perçus comme des terres inutilisables par le passé, **jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre au même titre que les terres agricoles et les forêts.**

Le promoteur mentionne dans l'Étude d'impact : "La présence de milieux humides dans les aires de travail et à proximité des chemins prévus sera **validée sur le terrain**. L'initiateur évitera **si possible** ces milieux humides."

Le promoteur utilise **si possible ou en évitant autant que possible** lorsqu'il parle de milieux humides. **Est-ce que le promoteur minimise l'importance du projet sur les milieux humides ?**

Une photographie prise à partir de GOOGLE EARTH, en annexe, montre une coulée à l'est du petit Lac Boisbouscache du TNO. Le promoteur planifie de passer un chemin à travers cette coulée pour installer **les éoliennes 53, 58, 59, 62, 64 et 65**, référez-vous à la carte de l'implantation des éoliennes fournie par le promoteur EDF.

Le chemin, tel que proposé par le promoteur passera dans deux milieux humides. **Est-ce que le ministère autorisera le passage du chemin à travers de ces milieux humides ?**

## Emplois menacés et conflit de mission

### Emplois menacés

Il est mentionné dans l'étude d'impact que le projet générera 400 emplois pendant la phase construction et entre 5 et 10 emplois en phase exploitation.

**En comparaison**, la ZEC Bas-St-Laurent dit dans son document que : "les données 2005 révèlent que l'observation et le prélèvement faunique génère des dépenses de 60 millions de dollars dans le Bas Saint Laurent et l'équivalent de 550 emplois à temps plein y sont associés". La Zec BSL emploie près de 15 personnes annuellement.

De plus la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux a une vocation touristique, les activités et infrastructures qui se retrouvent sont multiples.

En 2015, l'achat du club de golf par le conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Rioux nous a clairement démontré qu'il croit fermement à la vocation touristique de son milieu.

Lors de l'audience publique du 28 au 30 septembre dernier sur le projet du parc éolien Nicolas-Riou, des résidents de Saint-Mathieu-de-Rioux ont fait ressortir le caractère récréotouristique ainsi que de la beauté de ses paysages, de la quiétude des lieux et de l'apport économique important du secteur touristique de la municipalité.

Également qu'un parc éolien serait nuisible à la vocation de Saint-Mathieu-de-Rioux.

Le tourisme est un moteur de l'économie locale et assure une indispensable diversité de revenus.

Un parc récréotouristique sur le TNO Lac-Boiscouscache cadre mieux avec la vocation du milieu. En conséquence, un parc récréotouristique bien structuré sur le TNO pourrait générer plus de 15 emplois annuellement s'il n'est pas mis en péril par l'implantation d'un parc éolien.

### Conflit de mission

Il est très préoccupant de constater que la MRC des Basques est en **conflit de mission\*** d'une part en déclarant qu'elle veut créer un parc récréotouristique sur le TNO Lac-Boisbouscache et d'autre part qu'elle appuie, fait la promotion, modifie ses règlements du RCI afin de développer un parc éolien sur le même territoire.

Dans la même ligne de pensée, peut-on parler de conflit lorsque la MRC des Basques en tant que partenaire financier du projet éolien émettra des permis de construction pour ce même projet et que ses propres inspecteurs feront la surveillance du chantier de construction ? Est-ce que la MRC des Basques assumera des responsabilités qui peuvent entrer en conflits ?

\* **Conflit de mission** : lorsque deux responsabilités sont exercées simultanément alors qu'elles peuvent entrer en conflit.

## **Recommandations**

Je demande au BAPE et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques de **refuser** le projet de parc éolien sur le TNO Lac-Boisboucache pour des **raisons environnementales, de nuisance de toutes sortes** et également en raison de la **vocation récréotouristique du milieu**;

**Et de plus, je recommande l'implantation d'un parc récréotouristique sur le TNO Lac Boisboucache pour protéger l'environnement et pour favoriser la vocation récréotouristique du milieu.**